

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 12 décembre 2011

Date de la convocation : .....6/12/2011  
Date d'affichage convocation : .....6/12/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2011-12-163**

### Modification du tableau des effectifs

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille onze et le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER - M. Jean Pierre SPIERO pour Mme Florence COMBE - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

**Absents excusés :** Mme Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance :** M. Dominique DIAS

Monsieur BERNARD-BERTRAND, Vice-président, évoque la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ainsi que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

**A/** Afin de mettre un terme à la précarisation des emplois occupés par les remplaçantes non titulaires, il convient de mettre en place une équipe de personnels volants titulaires permanents pour assurer le remplacement d'agents techniques de catégorie C dans les services. Ce pool sera composé de 4 agents titulaires placés au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 28 heures annualisées. Ces quatre agents bénéficieront d'une fiche de poste avec des missions transversales.

**B/** Il convient de supprimer du tableau des effectifs, deux emplois « CUI - CAE passerelle » à temps complet, arrivés à terme, un le 30/09/2011 (créé par délibération du 20/09/2010) et le second le 31/10/2011 (créé par délibération du 18/10/2010).

Pour cela, il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

FILIERE	CREATION		SUPPRESSION	
	Nb de postes	Emploi et temps de travail	Nb de postes	Emploi et temps de travail
Technique	4	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à TNC 28h		
			2	CUI-CAE passerelle à TC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- De modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 13 décembre 2011

Le Président,  
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 12 décembre 2011

Date de la convocation : .....6/12/2011

Date d'affichage convocation : .....6/12/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### N°2011-12-164

#### Adoption de l'avenant n° 2011-1 à la convention conclue avec le service de la médecine préventive du CDG 30

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille onze et le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER - M. Jean Pierre SPIERO pour Mme Florence COMBE - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

**Absents excusés :** Mme Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance :** M. Dominique DIAS

Monsieur BERNARD-BERTRAND, Vice-président, évoque la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ainsi que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Par délibération n° 1-3 du 6 février 2002, le Conseil Communautaire a accepté de conclure une convention de médecine préventive et professionnelle avec le Centre de Gestion du Gard.

Depuis février 2011, le médecin de prévention qui assurait les visites médicales sur le secteur de la Communauté de Communes Terre de Camargue, a cessé ses fonctions et le Centre de Gestion du Gard rencontre de grandes difficultés de recrutement pour assurer son remplacement.

A ce jour, les visites médicales annuelles et bi-annuelles ne sont plus assurées.

Conscients des difficultés auxquelles sont confrontées les collectivités, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Gard ont décidé d'aménager la convention ainsi qu'il suit, par voie d'avenant :

Ajouter à l'article 2-B 2<sup>ème</sup> alinéa : « *En cas de carence en effectif médical, (départ d'un médecin, difficulté de recrutement), le Centre de Gestion du Gard en informera la collectivité ou l'établissement par courrier.*

*L'activité de consultation périodique bi-annuelle ou annuelle sera suspendue, sauf pour les visites présentant un caractère d'urgence médicale dont les conclusions ont une incidence majeure. Celles-ci pourront alors être effectuées au Centre de Gestion à la demande de la collectivité ou de l'agent.*

*Parallèlement le Centre de Gestion s'engage à mettre tout en œuvre pour procéder au recrutement d'un médecin ».*

Ajouter à l'article 3 de l'actuelle convention le paragraphe suivant : « *En application de l'alinéa 2 l'article 2 – B ci-dessus, les collectivités ou établissements pour lesquels les visites sont suspendues, se verront appliquer une tarification de 50 € par acte de consultation ».*

En application de ces nouvelles dispositions qui prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les collectivités qui ne bénéficient pas de médecin référent ne recevront pas d'appel à cotisation indexé sur la masse salariale N-1.

Seules les visites présentant un caractère d'urgence médicale seront assurées par un des deux médecins du Centre de Gestion du Gard. Dans ce cas, la facturation s'effectuera à l'acte pour un montant de 50 € par consultation.

Dès que la situation en effectif médical sera rétablie, les termes de la convention en cours de validité au 1<sup>er</sup> novembre 2011, seront à nouveau appliqués.

D'autre part, afin de se mettre en conformité avec la loi en matière de médecine, une consultation sera lancée auprès de plusieurs organismes de médecine professionnelle afin que les agents puissent être examinés lors des visites médicales annuelles et bi-annuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter l'avenant n°2011-1 à la convention conclue avec le service de la médecine préventive du Centre de Gestion du Gard,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 13 décembre 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO

## Séance du 12 décembre 2011

Date de la convocation : .....6/12/2011

Date d'affichage convocation : .....6/12/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2011-12-165**

### Décision modificative n°2 Budget Principal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille onze et le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER - M. Jean Pierre SPIERO pour Mme Florence COMBE - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

**Absents excusés** : Mme Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Dominique DIAS

Monsieur GENIALE, Vice-président, rappelle les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer point par point

### **Point n°1 - Subvention Delta FM**

L'association Delta FM sollicite la Communauté de Communes Terre de Camargue pour le versement d'une subvention d'un montant de 20.000 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir débattu est invité à procéder au vote.

Résultat du vote :

- 12 voix contre
- 22 voix pour

### **Point n°2 - Prélèvement au profit du FNGIR**

La dernière notification du montant de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle fait ressortir un reversement aux fonds nationaux de garantie individuelle de ressources pour la somme de 6 026 924,00 € montant à réajuster au niveau des prévisions budgétaires.

Le Conseil Communautaire est invité à procéder au vote.

Résultat du vote :

- 34 voix pour

### **Point n°3 - Intégration travaux de la base nautique 2006**

En 2006, divers travaux ont été effectués à la base nautique du Grau du Roi. Le mandatement des factures concernées a été réalisé sur un compte travaux en cours, lié à des opérations de voirie. Afin d'intégrer dans le patrimoine les sommes payés à cette époque sur le chapitre des immobilisations corporelles lié à des opérations terminées de bâtiment, il convient de régulariser par des écritures d'ordre, les comptes mouvementés afin que l'intégration ait lieu sur les articles appropriés.

Le Conseil Communautaire est invité à procéder au vote

Résultat du vote :

- 34 voix pour

Après que le Conseil Communautaire se soit prononcé point par point, le Président l'invite à voter dans sa globalité, la décision modificative n°2 sur le Budget Principal, telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Article	Désignation	Montant
D 022-01	Dépenses imprévues de fonctionnement	-20 000,00 €
D 2313-919-414	Base nautique	19 310,00 €
D 6574-95	Subvention fonctionnement personnel droit privé	20 000,00 €
D 739116-020	Reversement sur FNGIR	45 000,00 €
R 2315-919-414	Base nautique	19 310,00 €
R 7311-020	Contributions directes	45 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après avoir pris part au vote, décide par :

- 12 voix contre
  - 22 voix pour
- D'adopter la décision modificative n°2 sur le Budget Principal, ci-dessus présentée,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 13 décembre 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO

**Séance du 12 décembre 2011**

Date de la convocation : .....6/12/2011

Date d'affichage convocation : .....6/12/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2011-12-166**

**Décision modificative n°2  
Budget Assainissement**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille onze et le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER - M. Jean Pierre SPIERO pour Mme Florence COMBE - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

**Absents excusés** : Mme Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Dominique DIAS

Monsieur GENIALE, Vice-président, rappelle les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Lors de l'opération d'aménagement des locaux de la Communauté de Communes Terre de Camargue, des frais de publicité pour les appels d'offre avaient été comptabilisés sur le compte prévu à cet effet. Ce programme est maintenant terminé, il convient donc d'effectuer le virement de ces dépenses sur le compte d'intégration retenu pour l'ensemble des travaux.

Pour cela, Il convient de réaliser la décision modificative n°2 sur le Budget Assainissement, comme détaillé ci-dessous :

Article	Désignation	Montant
D 2158-33	Aménagement locaux	190,00 €
R 2033-33	Aménagement locaux	190,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°2 sur le Budget Assainissement ci-dessus détaillée,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 13 décembre 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 12 décembre 2011

Date de la convocation : .....6/12/2011

Date d'affichage convocation : .....6/12/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2011-12-167**

### Décision modificative n°2 Budget Eau Potable

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille onze et le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER - M. Jean Pierre SPIERO pour Mme Florence COMBE - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

**Absents excusés** : Mme Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Dominique DIAS

Monsieur GENIALE, Vice-président, rappelle les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Dans le cadre de nos accords avec BRL Exploitation et la SDEI concernant la facture de l'eau potable, il est envisagé d'augmenter la recette inscrite au BP 2011 afin de faire face au règlement du 4<sup>ème</sup> trimestre 2011.

Pour cela, Il convient de réaliser la décision modificative n°2 sur le Budget Eau Potable, comme détaillé ci-dessous :

Article	Désignation	Montant
D 6061	Fourniture non stockables	70 450,00 €
R 70118	Autres ventes d'eau	70 450,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°2 sur le Budget Eau Potable,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 13 décembre 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 12 décembre 2011

Date de la convocation : .....6/12/2011

Date d'affichage convocation : .....6/12/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2011-12-168**

### Réaménagement de l'entrée de la Zone d'Activités Terre de Camargue

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille onze et le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER - M. Jean Pierre SPIERO pour Mme Florence COMBE - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

**Absents excusés :** Mme Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance :** M. Dominique DIAS

Monsieur BONATO, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence « En matière de développement économique - Aménagement, gestion et entretien de zone d'activités industriels, commerciales, tertiaires, artisanales, portuaires ou aéroportuaires ».

En accord avec le Conseil Général du Gard, la Communauté de Communes Terre de Camargue envisage de procéder au réaménagement de l'entrée de la Zone d'Activités Terre de Camargue de la manière suivante :

- D'une part, la mise en place de six panneaux de signalisation en des lieux stratégiques afin de signaler la Zone d'Activité Terre de Camargue et d'en indiquer la direction, d'ici la fin de l'année
- Et d'autre part, la réfection du rond-point d'accueil qui consiste à enlever les oliviers, les buissons, déplacer le totem au centre du rond-point qui sera éclairé par des projecteurs, aménager l'intérieur du rond-point par des graviers de 4 couleurs différentes séparées par des rondins de bois.

Le coût de ces réaménagements se décompose comme suit :

- Réfection du rond-point et déplacement du totem pour un coût d'environ 5 200 € TTC
- Mise en place de projecteurs et déplacement du mât électrique pour un coût d'environ 3 500 € TTC

Ces travaux de réaménagement pourront être financés sur le budget 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'accepter le réaménagement de l'entrée de la Zone d'Activités Terre de Camargue,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 13 décembre 2011

Le Président,  
Léopold ROSSO



## Séance du 12 décembre 2011

Date de la convocation : 6/12/2011

Date d'affichage convocation : .....6/12/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2011-12-169**

### Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille onze et le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Incarnation CHALLENGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER - M. Jean Pierre SPIERO pour Mme Florence COMBE - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

**Absents excusés** : Mme Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Dominique DIAS

Monsieur Léopold ROSSO, Président, expose :

Conformément à l'article 34 (XVIII - A - 4<sup>ème</sup> alinéa) de la loi de finances rectificative pour l'année 2010, rend obligatoire la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) au niveau des Etablissements de Coopération Intercommunale (EPCI). En d'autres termes les commissions communales des impôts sont remplacées par une commission intercommunale qui doit, dans ce cas, être pris en charge par la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Cette commission a pour objet de donner un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et établissements industriels, proposées par l'administration fiscale.

Elle est composée de 11 membres dont le Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue et 10 Commissaires.

Les dix commissaires et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition des communes membres.

La liste des représentants établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter 20 noms pour les commissaires titulaires et 20 noms pour les commissaires suppléants.

Un des commissaires doit être domicilié hors du territoire de la Communauté de Communes Terre de Camargue. Seules les communes de Le Grau du Roi et de Saint Laurent d'Aigouze ont proposé des candidats hors territoire, il est indispensable d'en proposer deux au Directeur Départemental des Finances Publiques.

Les candidats seront répartis de la manière suivante :

- 4 titulaires + 4 suppléants pour la commune d'Aigues-Mortes
- 4 titulaires + 4 suppléants pour la commune de Le Grau du Roi
- 2 titulaires + 2 suppléants pour la commune de Saint Laurent d'Aigouze

La commune de Le Grau du Roi a désigné les 16 membres suivants, qu'il convient de présenter dans sa totalité, au Directeur Départemental des Finances Publiques.

- Madame Régine DOUCIER, habitant à Montpellier – (Hors Territoire) - 25 rue de l'Aiguillerie
- Monsieur Michel DELHOMME, habitant au Grau du Roi – 305 route de l'Espiguette
- Monsieur Jean-Pierre GUILLEMIN, habitant au Grau du Roi, Les Marines de Maeva n°26 – 213 route des Marines
- Monsieur Jacques BONFIGLIO, habitant au Grau du Roi, Lot Les Tivolis - 12 impasse des Cigales
- Monsieur Jean-Pierre CAILLAT, habitant au Grau du Roi, 28 rue Gabriel Péri
- Madame Francine JOSPIN, habitant au Grau du Roi, 170 rue des Flamboyants
- Monsieur Lucien TOPIE, habitant au Grau du Roi, 20 rue de l'Aurore
- Monsieur José PRIVAT, habitant au Grau du Roi, 119 rue des Palourdes
- Monsieur Didier AUDRIN, habitant au Grau du Roi, 8 avenue Jean Lasserre
- Monsieur Jean SERVIERE, habitant au Grau du Roi, 30 rue du Vidourle
- Madame Marie JORT, habitant au Grau du Roi, Résidence Denis – 197 rue Vincent
- Monsieur Pierre GUIRAUDOU, habitant au Grau du Roi, 387 rue des Flamboyants
- Monsieur Jean Marcel PELLICANO, habitant au Grau du Roi, 58 rue des Combattants
- Monsieur André SAMOUILHAN, habitant au Grau du Roi, 181 rue de Montago
- Madame Simone CHENE, habitant au Grau du Roi, Le Paul Emile bât B Apt 85 - 380 avenue de la Laune
- Monsieur Gabriel AVENA, habitant au Grau du Roi, 4 rue Amiral de Grasse.

La commune de St Laurent d'Aigouze a désigné les 8 membres suivants, qu'il convient de présenter dans sa totalité, au Directeur Départemental des Finances Publiques.

- Monsieur Eric BOUGET, habitant à St Laurent d'Aigouze, Hôtel Lou Garbin
- Madame Marie-Hélène HUGON, habitant à St Laurent d'Aigouze, 28 Lotissement des Saladelles
- Madame Sandrine BURGOS, habitant à St Laurent d'Aigouze, 2 Lotissement des Saladelles
- Monsieur Michel CLAUZEL, habitant à St Laurent d'Aigouze, 455 rue Robert Florentin
- Madame Valérie BRASSARD, habitant à St Laurent d'Aigouze, 55 rue du Domaine du Mas
- Madame Corine POUDEVIGNE, habitant à St Laurent d'Aigouze, 22 Lotissement des Saladelles
- Madame Carole LAFARGUE, habitant à St Laurent d'Aigouze, 80 rue du Cantonat
- Mademoiselle Elsa DUPLAN, habitant à Mus (30 121), 77 Chemin du Champs de Mars (Hors territoire)

La commune d'Aigues-Mortes a désigné les 16 membres suivants, qu'il convient de présenter dans sa totalité, au Directeur Départemental des Finances Publiques.

- Monsieur Cédric BONATO, habitant à Aigues-Mortes – 8 impasse des Plaisantines
- Madame Florence COMBE, habitant à Aigues-Mortes - 19 rue Emile Zola
- Madame Gisèle THOMAS, habitant à Aigues-Mortes - 2 rue Alsace Lorraine
- Monsieur Dominique DIAS, habitant à Aigues-Mortes - 20 rue d'Esparon
- Monsieur Fabrice LABARUSSIAS, habitant à Aigues-Mortes, 20 rue d'Esparon
- Madame Carmen ESPUNYA, habitant à Aigues-Mortes, Place Saint Louis
- Monsieur André MORRA, habitant à Aigues-Mortes, 1194 route de Nîmes
- Madame Khadija PINCHON, habitant à Aigues-Mortes - 1 rue du Port
- Monsieur Jean-Louis GROS, habitant à Aigues-Mortes - 5 rue Abbé Bridaine
- Madame Christelle PAGES, habitant à Aigues-Mortes - 35 impasse de Bruxelles
- Madame Elisabeth ARPINO, habitant à Aigues-Mortes - Domaine de Rancia
- Monsieur Jérôme GALIEN, habitant à Aigues-Mortes - 1 avenue du 8 mai
- Madame Nathalie REBOUL, habitant à Aigues-Mortes - rue Baudin, La Viguerie
- Monsieur Pascal MORELE, habitant à Aigues-Mortes - 297 route de Nîmes
- Madame Sylvia PUIG, habitant à Aigues-Mortes - 4 impasse Bir Hakeim
- Monsieur René BREZUN, habitant à Aigues-Mortes - Chemin de la Pataquière

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'accepter les listes des candidats des trois communes membres qui seront communiqués au Directeur Départemental des Finances Publiques afin de désigner parmi celles-ci les candidats à nommer, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 13 décembre 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 12 décembre 2011

Date de la convocation : .....6/12/2011

Date d'affichage convocation : .....6/12/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### N°2011-12-170

#### **Demande de subventions pour la réalisation d'études dans le cadre des ports de plaisance exemplaires**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille onze et le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER - M. Jean Pierre SPIERO pour Mme Florence COMBE - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

**Absents excusés** : Mme Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Dominique DIAS

Monsieur Léopold ROSSO, Président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence « En matière de développement économique - Aménagement, gestion et entretien de zone d'activités industriels, commerciales, tertiaires, artisanales, portuaires ou aéroportuaires ».

La Communauté de Communes Terre de Camargue est partie prenante dans le plan de développement et d'optimisation des capacités d'accueil et de mise en réseau des ports fluviaux et maritimes, porté par le Conseil Général du Gard qui fait partie des lauréats à l'échelle européenne.

Dans le cadre des projets « *des ports de plaisance exemplaires* », ce plan a été présenté au ministère de l'écologie du développement durable, des transports et du logement, ce qui permet aux collectivités concernées, de bénéficier de subventions de l'Etat, du département et des autres collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- De solliciter des aides financières auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, du Pays Vidourle Camargue, de l'Etat, de l'Europe et des communes pour la réalisation d'études dans le cadre des ports de plaisance exemplaires,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 13 décembre 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

## Séance du 12 décembre 2011

Date de la convocation : .....6/12/2011

Date d'affichage convocation : .....6/12/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### N°2011-12-171

**Marché public de fournitures  
courantes et services  
Collecte en porte à porte, du carton et  
du verre des professionnels du  
territoire communautaire**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille onze et le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER - M. Jean Pierre SPIERO pour Mme Florence COMBE - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

**Absents excusés :** Mme Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance :** M. Dominique DIAS

Madame BRACHET, Vice-présidente, expose que, conformément au Code des Marchés Publics selon les articles 33 3° al. et 57 à 59 et en application de l'article 77, un appel d'offres ouvert a été lancé le 5 octobre 2011 avec date limite de réception des offres fixée au 28 novembre 2011.

Ce marché est divisé en 2 lots :

#### Lot 1 - Collecte, en porte à porte, du verre chez les professionnels de la restauration

- La vérification de la conformité du contenu des bacs préalablement à leur collecte
- La collecte, en porte à porte, du verre issu des professionnels
- Le transport jusqu'aux lieux de déchargement désignés par la Communauté de Communes Terre de Camargue
- Le déchargement des déchets collectés dans les bennes réservées à cet usage

La prestation se décompose comme suit :

- Prix forfaitaire/mois : ..... 3 598.05 € HT soit 3 795.94 € TTC
- Prestation supplémentaire/mois: ..... 64.64 € HT soit 68.19 € TTC (suivi GPS de la collecte)

#### Lot 2 - Collecte, en porte à porte, du carton chez les professionnels

- La vérification de la conformité des cartons préalablement à leur collecte
- La collecte, en porte à porte, du carton produit par les professionnels
- Le transport jusqu'aux lieux de déchargement désignés par la Communauté de Communes Terre de Camargue
- Le déchargement des déchets collectés dans les bennes réservées à cet usage

La prestation se décompose comme suit :

- Prix forfaitaire/mois : ..... 4 402.34 € HT soit 4 644.47 € TTC
- Prestation supplémentaire/mois: ..... 59.52 € HT soit 62.79 € TTC (suivi GPS de la collecte)

Le marché est conclu pour une durée de 64 mois (5 ans et 4 mois). La période d'exécution débute à compter du 1er janvier 2012 pour s'achever le 30 avril 2017.

Lors de sa réunion du 12 décembre 2011, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché public de fournitures courantes et services - Collecte en porte à porte, du carton et du verre des professionnels du territoire communautaire, à l'entreprise ROCHEBLAVE sise 34280 LA GRANDE MOTTE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'attribuer le marché public de fournitures courantes et services - Collecte en porte à porte du carton et du verre des professionnels du territoire communautaire, à l'entreprise ROCHEBLAVE sise 34280 LA GRANDE MOTTE, dans les conditions précitées,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 13 décembre 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 12 décembre 2011

Date de la convocation : .....6/12/2011  
Date d'affichage convocation : .....6/12/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### N°2011-12-172

**Marché public de fournitures  
courantes et services –  
Compostage des déchets verts  
issus du territoire communautaire**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille onze et le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER - M. Jean Pierre SPIERO pour Mme Florence COMBE – M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

**Absents excusés** : Mme Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Dominique DIAS

Madame BRACHET, Vice-présidente, expose que, conformément au Code des Marchés Publics selon les articles 33 3° al. et 57 à 59 et en application de l'article 77, un appel d'offres ouvert a été lancé le 19 octobre 2011 avec date limite de réception des offres fixée au 30 novembre 2011.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

Le marché est conclu pour une durée d'exécution de 36 mois (3 ans). La période d'exécution débute d'une date prévisionnelle, soit au 1er janvier 2012 pour s'achever le 31 décembre 2014.

Lors de sa réunion du 12 décembre 2011, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché public de fournitures courantes et services – Compostage des déchets verts issus du territoire communautaire de la Communauté de Communes Terre de Camargue, à l'entreprise à ORGADOC sise à 30250 Sommières.

La prestation se décompose comme suit :

- Tranche ferme : ..... 37,90 € HT/tonne, soit 39,98 € TTC
- Tranche conditionnelle : .....- 1,20 € HT/tonne, soit -1,27 € TTC
- Tranche ferme et conditionnelle : ..... 36,70 € HT/tonne, soit 38,72 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'attribuer le marché public de fournitures courantes et services – Compostage des déchets verts issus du territoire communautaire à l'entreprise ORGADOC sise à 30250 Sommières, dans les conditions précitées,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 13 décembre 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 12 décembre 2011

Date de la convocation : .....6/12/2011

Date d'affichage convocation : .....6/12/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### N°2011-12-173

**Marché public de fournitures  
courantes et services - Marché à  
bons de commande - Fourniture et  
pose de colonnes d'apport  
volontaire enterrées**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille onze et le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER - M. Jean Pierre SPIERO pour Mme Florence COMBE - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

**Absents excusés :** Mme Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance :** M. Dominique DIAS

Madame BRACHET, Vice-présidente, expose que, conformément au Code des Marchés Publics selon les articles 33 3° al. et 57 à 59 et en application de l'article 77 du code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande, un appel d'offres ouvert a été lancé le 17 octobre 2011 avec date limite de réception des offres fixée au 2 décembre 2011.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

Le montant total des commandes pour la durée totale du marché est défini comme suit :

Seuil minimum	120 000,00 € HT
Seuil maximum	500 000,00 € HT

Détail par période :

Période	Seuil minimum	Seuil maximum
Période initiale, de la notification jusqu'au 31/12/2012	34 000,00 € HT	150 000,00 € HT
Deuxième année, du 01/01/2013 au 31/12/2013	34 000,00 € HT	150 000,00 € HT
Troisième année, du 01/01/2014 au 31/12/2014	52 000,00 € HT	200 000,00 € HT

Le marché est conclu à compter de la date de la notification et ce jusqu'au 31/12/2014. La période initiale du marché allant de la notification jusqu'au 31/12/2012. Il pourra être reconduit pour l'année 2013 et l'année 2014.

Lors de sa réunion du 12 décembre 2011, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché public de fournitures courantes et services - Marché à bons de commande - Fourniture et pose de colonnes d'apport volontaire enterrées, à l'entreprise CITEC ENVIRONNEMENT sise à 92737 NANTERRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'attribuer le marché public de fournitures courantes et services - Marché à bons de commande - Fourniture et pose de colonnes d'apport volontaire enterrées à CITEC ENVIRONNEMENT sise à NANTERRE – 92737, dans les conditions précitées,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 13 décembre 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



## Séance du 12 décembre 2011

Date de la convocation : .....6/12/2011

Date d'affichage convocation : .....6/12/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### N°2011-12-174

#### Marché de collecte et transport des colonnes de tri de la Communauté de Communes Terre de Camargue Avenant n°1

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille onze et le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents avant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER - M. Jean Pierre SPIERO pour Mme Florence COMBE - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

**Absents excusés :** Mme Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance :** M. Dominique DIAS

Madame BRACHET, Vice-présidente, évoque la délibération n°2008-07-132 en date du 9 juillet 2008, par laquelle le marché de collecte et transport des colonnes de tri de la Communauté de Communes Terre de Camargue, a été attribué à l'entreprise ROCHEBLAVE ENVIRONNEMENT sise au CAILAR – 30470, pour un montant de 425 438,06 € HT et arrivant à échéance le 6 décembre 2011.

Le marché a été lancé en procédure d'appel d'offres ouvert. Une seule offre a été déposée et a été jugée inacceptable par les membres de la Commission d'Appel d'Offres. Le marché a été déclaré infructueux et doit être relancé en procédure négociée conformément à l'article 35 I 1°, 65 et 66 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, il convient de réaliser un avenant ayant pour objet de proroger le contrat et l'étendu des prestations de collecte et transport des colonnes de tri, jusqu'au 30/04/2012 pour pouvoir respecter les délais de procédure de relance du marché.

Les prestations supplémentaires à exécuter par le titulaire du contrat seront payées en fonction des prix conclus dans le cadre du marché initial, révisés selon les modalités strictement définies dans les pièces contractuelles.

Le montant total de l'avenant au contrat est évalué à 36 272,92 € H.T sur la période, soit 38 268,05 € T.T.C.

Sur la période initiale du marché, le montant des prestations est évalué à 425 438,06 € H.T. Pour cela, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter un avenant n°1 et de modifier le montant de la prestation, comme suit :

- Montant initial du marché: .....425 438,06 € HT
- Plus-value, objet de l'avenant n°1 : .....36 272,92 € HT
- Montant total définitif du marché : .....461 710,98 € HT

Le montant du contrat est donc porté à 461 710,98 € HT, conformément à la révision intervenue le 1er mai 2011, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme :

- d'une part suivant les prestations réellement exécutées et justifiées,
- et d'autre part par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat.

La plus-value s'élève donc à 8,53 % du contrat initial.

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°1 du marché de collecte et transport des colonnes de tri de la Communauté de Communes Terre de Camargue, conclu avec l'entreprise ROCHEBLAVE ENVIRONNEMENT sise au CAILAR - 30470, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 13 décembre 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de la convocation : .....6/12/2011

Date d'affichage convocation : .....6/12/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2011-12-175**

**Mission de contrôle technique  
Construction d'un restaurant  
scolaire sur la commune de  
St Laurent d'Aigouze  
Avenant n°1**

L'an deux mille onze et le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER - M. Jean Pierre SPIERO pour Mme Florence COMBE - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

**Absents excusés** : Mme Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Dominique DIAS

Monsieur CUBILIER, Vice-président, évoque la décision n°09-14 en date du 12 mars 2009 par laquelle un marché pour la mission de contrôle technique pour la construction du restaurant scolaire sur la commune de St Laurent d'Aigouze, a été attribué à l'entreprise APAVE sise à 30230 BOUILLARGUES, pour un montant de 7 300,00 € HT soit 8 730,80 € TTC.

Depuis la signature du contrat, le marché a fait l'objet de différentes évolutions qui sont indispensables pour mener à bien, l'exécution de la prestation.

Les différentes missions se décomposent comme suit :

- Mission de base, à l'initial du marché :
  - Mission LP : solidité des ouvrages et des éléments d'équipements dissociables et indissociables.
  - Mission SEI : sécurité des personnes dans les ERP ou les IGH (avec établissement du rapport de vérification)
  - Mission STI : sécurité des personnes dans les immeubles du secteur tertiaire ou de l'industrie
  - Mission HAND : accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
- Mission complémentaire, suite aux évolutions réglementaires de la mission de contrôle technique :
  - Mission HAND : attestation de vérification de l'accessibilité (ainsi que le rapport final)

En conséquence, il convient de réaliser un avenant ayant pour objet d'augmenter le montant du contrat pour les motifs précités ci-dessus.

Les prestations supplémentaires à exécuter par le titulaire du contrat seront payées en fonction de sa proposition en date du 19 octobre 2011.

Le montant total de l'avenant du contrat est évalué à 350,00 € H.T. soit 418,60 € TTC.

Pour cela, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter un avenant n°1 et de modifier le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial du marché: .....7 300,00 € HT
- Plus-value, objet de l'avenant n°1 : .....350,00 € HT
- Montant total définitif du marché : .....7 650,00 € HT

Le montant du contrat est donc porté à 7 650,00 € HT soit 9 149,40 € TTC, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme.

La plus-value s'élève donc à 4,7 % du contrat initial.

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°1 pour la mission de contrôle technique pour la construction du restaurant scolaire sur la commune de St Laurent d'Aigouze, conclu avec l'entreprise APAVE sise à 30230 BOUILLARGUES, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 13 décembre 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO

## Séance du 12 décembre 2011

Date de la convocation : .....6/12/2011

Date d'affichage convocation : .....6/12/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>26</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>33</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### N°2011-12-176

**Mission de coordination SPS de  
niveau 2 pour la construction d'une  
base nautique sur la commune  
de Le Grau du Roi - Avenant n°1**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille onze et le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et M : Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO – M. Enry BERNARD-BERTRAND pour M. Noël GENIALE - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER - M. Jean Pierre SPIERO pour Mme Florence COMBE – M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

**Absents excusés :** Mme Incarnation CHALLEGARD - Mme Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance :** M. Dominique DIAS

Monsieur CONDE, Vice-président, évoque la décision n°10-84 en date du 30 novembre 2010 par laquelle la mission de coordination SPS pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi, a été attribuée à l'entreprise DEKRA CONSEIL HSE sise à 30320 MARGUERITES, pour un montant de 2 145,00 € HT soit 2 565,42 € TTC.

Le marché actuel stipule :

« *Le temps d'intervention stipulé dans le marché se décompose comme suit :*

- *Phase conception : 11 heures*
- *Phase réalisation : 60,50 heures*

*L'exécution de la mission débute à compter de la date de notification du présent marché, date d'acceptation de l'offre ».*

Or, il s'avère que la mission sur la phase conception ne peut être effectuée qu'en parallèle avec la conception du projet et la phase réalisation correspond à la phase chantier.

Afin d'adapter la mission avec la réalisation concrète de la base nautique, il convient de modifier le paragraphe relatif au temps d'intervention présenté dans le marché comme suit :

« *Le temps d'intervention stipulé dans le marché est de :*

- *Phase conception : 11 heures*
- *Phase réalisation : 60,50 heures*

*L'exécution de la mission débutera sur ordre de service prescrivant le début de la phase ».*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°1 pour la mission de coordination SPS de niveau 2 pour la construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi, conclu avec l'entreprise DEKRA CONSEIL HSE sise à 30320 MARGUERITES, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 13 décembre 2011

Le Président,  
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 12 décembre 2011

Date de la convocation : .....6/12/2011

Date d'affichage convocation : .....6/12/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>26</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>33</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2011-12-177**  
**Marché public impression et  
distribution des journaux d'information  
communautaire « Ensemble en terre de  
Camargue » Avenant n°1**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille onze et le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et M : Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO – M. Enry BERNARD-BERTRAND pour M. Noël GENIALE - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER - M. Jean Pierre SPIERO pour Mme Florence COMBE – M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

**Absents excusés :** Mme Incarnation CHALLEGARD - Mme Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance :** M. Dominique DIAS

Monsieur Léopold ROSSO, Président, évoque la décision n°10-53 en date du 28 juin 2010 par laquelle un marché pour l'impression des journaux d'information communautaire Lot n°1, « Ensemble en Terre de Camargue » a été attribué à l'entreprise J.F IMPRESSION sise à 34072 MONTPELLIER Cedex 3, pour un montant de 2 445,00 € HT soit 2 924,22 € TTC.

Afin d'améliorer le contenu qualitatif et quantitatif du bulletin communautaire, la Communauté de Communes Terre de Camargue souhaite augmenter le nombre de pages, de 12 pages en l'état actuel, le bulletin passant à 16 pages, à partir du numéro 11. En conséquence, il convient de réaliser un avenant ayant pour objet d'augmenter le nombre de pages pour les motifs précités.

Les prestations supplémentaires à exécuter par le titulaire du contrat seront payées en fonction des tarifs inscrits dans son offre du 16/11/2011. La prestation est arrêtée à la somme de 2 810,00 € HT pour une impression de 18 000 exemplaires du bulletin communautaire.

Pour cela, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter un avenant n°1 et de modifier le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial du marché: .....2 445,00 € HT
- Plus-value, objet de l'avenant n°1 : .....365,00 € HT
- Montant total définitif du marché : .....2 810,00 € HT

Le montant du contrat est donc porté à 2 810 € HT, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme d'une part suivant les prestations réellement exécutées et justifiées et d'autre part par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat.

La plus-value s'élève à 14,9% du contrat initial. Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°1 du marché public impression et distribution des journaux d'information communautaire « Ensemble en Terre de Camargue », conclu avec l'entreprise J.F IMPRESSION sise à 34072 MONTPELLIER Cedex 3, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 13 décembre 2011

Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 12 décembre 2011

Date de la convocation : .....6/12/2011

Date d'affichage convocation : .....6/12/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>26</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>33</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### N°2011-12-178

#### Désaffectation de locaux mis à disposition par la commune de Saint Laurent d'Aigouze dans le cadre de la compétence restauration scolaire

M. CUBILIER Vice-président, évoque l'article L1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui rend obligatoire la mise à disposition d'un EPCI, des biens meubles et immeubles utilisés lors du transfert, pour l'exercice d'une compétence transférée, l'article L1321-2 du CGCT ainsi que l'article L1321-3 du CGCT relatif à la désaffectation totale ou partielle de biens mis à disposition.

C'est dans le respect de cet article que la commune de Saint Laurent d'Aigouze a mis à disposition de la Communauté de Communes Terre de Camargue, des locaux situés à l'intérieur de l'école primaire Chloé Dufour sise Boulevard Alexandra David Néel, suite au transfert de la compétence relative à la restauration scolaire :

- Par délibération du Conseil Municipal n°30.2004 du 26 mars 2004,
- Par délibération n°7 du 18 février 2004, le Conseil Communautaire a approuvé le procès-verbal de mise à disposition de ces locaux, d'une superficie d'environ 280 m<sup>2</sup> et situés à l'intérieur de l'école primaire Chloé Dufour à Saint Laurent d'Aigouze, pour y installer le restaurant scolaire.

La mise à disposition de ces locaux a été constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la Commune de Saint Laurent d'Aigouze et la Communauté de Communes Terre de Camargue, déposé en Préfecture du Gard le 11 mai 2004.

Depuis l'ouverture du nouveau restaurant scolaire, la Communauté de Communes Terre de Camargue n'utilise plus, pour l'exercice de la compétence intercommunale restauration scolaire, les locaux situés à l'intérieur de l'école primaire et mis à disposition par la Commune.

Il convient donc de procéder à la désaffectation de ce bien afin de le restituer à la commune de Saint Laurent d'Aigouze pour qu'il soit réintégré dans son patrimoine. Les opérations de retour des biens mis à disposition, en cas de désaffectation de biens, sont des opérations d'ordre non budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- De procéder à la désaffectation des locaux d'une superficie d'environ 280 m<sup>2</sup>, situés à l'intérieur de l'école primaire Chloé Dufour à Saint Laurent d'Aigouze, mis à disposition par la Commune de Saint Laurent d'Aigouze, ces derniers n'étant plus utilisés pour l'exercice de la compétence restauration scolaire,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 13 décembre 2011

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille onze et le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et M : Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO – M. Enry BERNARD-BERTRAND pour M. Noël GENIALE - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER - M. Jean Pierre SPIERO pour Mme Florence COMBE – M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

**Absents excusés :** Mme Incarnation CHALLEGARD - Mme Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance :** M. Dominique DIAS

## Séance du 12 décembre 2011

Date de la convocation : .....6/12/2011

Date d'affichage convocation : .....6/12/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>26</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>33</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### N°2011-12-179

**Mise à disposition de mobilier de  
l'ancien restaurant scolaire de St  
Laurent d'Aigouze à la mairie de  
St Laurent d'Aigouze**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille onze et le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et M : Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO – M. Enry BERNARD-BERTRAND pour M. Noël GENIALE - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER - M. Jean Pierre SPIERO pour Mme Florence COMBE – M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

**Absents excusés :** Mme Incarnation CHALLEGARD - Mme Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance :** M. Dominique DIAS

Madame BORD, Vice-présidente, évoque la compétence de la Communauté de Communes Terre de Camargue en matière de restauration scolaire.

Suite à la désaffectation des locaux de l'ancienne cantine de St Laurent d'Aigouze, la ville envisage d'installer une salle informatique en lieu et place et sollicite la mise à disposition d'une partie de l'ancien mobilier du restaurant, aujourd'hui inutilisé, à savoir, 6 tables et 45 chaises.

Il convient pour cela, de conclure une convention de mise à disposition à titre gracieux du mobilier avec la commune de St Laurent d'Aigouze, valable du 12 décembre 2011 au 30 avril 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'accepter de conclure une convention de mise à disposition à titre gracieux de ce mobilier avec la commune de St Laurent d'Aigouze, valable du 12 décembre 2011 au 30 avril 2014,
- D'autoriser Monsieur le Président, à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 13 décembre 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 12 décembre 2011

Date de la convocation : .....6/12/2011

Date d'affichage convocation : .....6/12/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>26</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>33</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### N°2011-12-180

#### Plan Local d'Education sur le territoire communautaire – Mise en place d'ateliers d'arts plastiques

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille onze et le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et M : Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO – M. Enry BERNARD-BERTRAND pour M. Noël GENIALE - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER - M. Jean Pierre SPIERO pour Mme Florence COMBE – M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

**Absents excusés :** Mme Incarnation CHALLEGARD - Mme Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance :** M. Dominique DIAS

Monsieur Léopold ROSSO, Président, évoque le Plan Local d'Education mis en place sur le territoire communautaire.

Dans le cadre de ce plan, Mme Anna BARANEK DU CHATEAU, intervenante, propose la mise en place d'ateliers « *d'arts plastiques* » dans les écoles élémentaires du territoire communautaire.

Après consultation du corps enseignant, un calendrier a été programmé et réparti comme suit, en fonction des dates et des coûts de la prestation :

#### Ecole Elémentaire « Le Repausset Levant » du Grau du Roi

- De décembre 2011 à avril 2012  
Pour 8 classes, le coût total pour 100 heures d'intervention, représente 3 800€

#### Ecole Elémentaire « Chloé Dusfourd » à St Laurent d'Aigouze

- De décembre 2011 à avril 2012  
Pour 8 classes, le coût total pour 100 heures d'intervention, représente 3 600€

#### Ecole Elémentaire « Henri Severin » à Aigues Mortes

- D'avril 2012 à mai 2012  
Pour 5 classes, le coût total pour 100 heures d'intervention, représente 2 450 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'accepter de conclure avec Mme Anna BARANEK DU CHATEAU, les conventions définissant les modalités administratives et financières liées aux ateliers,
- D'autoriser Monsieur le Président, à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 13 décembre 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 12 décembre 2011

Date de la convocation : .....6/12/2011

Date d'affichage convocation : .....6/12/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>26</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>33</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### N°2011-12-181

**Intégration dans le coût du forfait  
d'amodiation, d'une consommation  
de 20m<sup>3</sup>/an d'eau, de 5 200 kw/an  
d'électricité et facturation  
des dépassements**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille onze et le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et M : Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO – M. Enry BERNARD-BERTRAND pour M. Noël GENIALE - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER - M. Jean Pierre SPIERO pour Mme Florence COMBE – M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

**Absents excusés** : Mme Incarnation CHALLEGARD - Mme Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Dominique DIAS

Monsieur SPALMA, Vice-président, évoque la délibération n°2011-09-145 par laquelle le Conseil Communautaire en date du 19 septembre 2011, a accepté la fourniture des clés électroniques aux plaisanciers titulaires d'un contrat d'amodiation dans le port d'Aigues Mortes, pour l'accès aux sanitaires.

Dans le cadre d'une consommation raisonnable et contrôlée, le contrat d'amodiation 2012 prévoit une quantité d'eau et d'électricité qui peut permettre de satisfaire les besoins d'un plaisancier (non résident permanent) sur une année.

Tout plaisancier aura la possibilité via un lecteur de clé installé à la capitainerie, de contrôler ses consommations. En cas de constatations d'un forfait trop faible ou épuisé, le plaisancier pourra solliciter un forfait supplémentaire correspondant aux quantités qu'il aura demandées en sus.

Le tarif du m<sup>3</sup> d'eau potable sera basé sur le tarif du m<sup>3</sup> facturé par le prestataire à la Communauté de Communes Terre de Camargue et il en sera de même du kw d'électricité facturé par EDF pour l'année en cours.

Ces deux tarifs seront déterminés annuellement par le Conseil Communautaire en fonction de l'évolution des tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'accepter d'inclure dans le coût du forfait d'amodiation, une consommation de 20m<sup>3</sup>/an d'eau et de 5 200 kw/an d'électricité,
- De conclure, à la demande des plaisanciers, un forfait supplémentaire de fourniture d'eau et d'électricité facturé en fonction des tarifs en cours, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président, à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme**  
**Fait à Aigues-Mortes, le 13 décembre 2011**  
**Le Président,**  
**Léopold ROSSO**